



Demande de remboursement de fuel

Par **franck42**, le **02/10/2015 à 20:20**

Bonjour a tous,rrnrnJe devrais obtenir une maison en location.rnLors de l'acceptation de mon dossier le 25.09, je devrais payer la caution, loyer en cours et charge honoraire de l'agence intermédiaire le 12.10 lors de la signature du bail et délivrance des clefs le 19.10.rnJ'ai déjà donné ma dédit par AR et l'appartement que je vais quitter est déjà réservé pour mon départ le 31.10.15.rnAujourd'hui, le 02.10.15, l'agence me contacte afin que j'inclus le fuel livré depuis longtemps dans la cuve qui correspondrait à 3000 euros, hors à la base, cette quantité de fuel déjà présente, devait être restituée à égal que lors de mon départ de la maison pour le prochain locataire et à présent on me demande de le rembourser au propriétaire louant ma maison.rnrnCette demande de remboursement est-elle correcte car la somme pour acquérir la maison n'est plus la même lors du dépôt et acceptation du dossier que juste avant de signer le bail ?rnPuis-je contourner ce problème ou ceci est-il légal ?rrnrnMerci pour votre aide par avancernrnFranck

Par **cocotte1003**, le **02/10/2015 à 20:26**

Bonjour, vous devez payer au bailleur la quantité de fuel se trouvant dans la cuve au jour de votre état des lieux d'entrée puisque vous allez l'utiliser. Demandez la facture de livraison pour calculer selon le prix d'achat, cordialement

Par **franck42**, le **02/10/2015 à 20:37**

Merci cocotte1003 pour cette réponse mais j'ai un mail de l'agence me stipulant que les 3000

L présents dans la cuve devront être restitués à l'identique lors de mon départ.
C'est une semaine après qu'on me demande de rembourser immédiatement.
Ma dédit et mon choix auraient peut-être été différent si ces termes avaient été mentionné dès le début.
En fait les termes ont changés entre temps et en je me retrouve le couteau sous la gorge car à présent je paie ou j ai plus rien.
Franck